



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21

Fax 021 845 17 33

E-mail: municipalite@chenit.ch

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N° 2/2019

Objet : Achat d'un véhicule pour l'exploitation des bâtiments

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

L'équipe des concierges qui œuvre pour le compte du service de l'exploitation des bâtiments a été réorganisée ces dernières années.

Bien que le travail soit individuel, des tâches et une structure en équipe existent désormais et s'est mise en place au cours des dernières années.

Les machines et outils communs sont stockés au Brassus et le dépôt central de produits d'entretien est basé à l'Orient.

Situation actuelle :

L'utilisation des véhicules pour la maintenance des bâtiments fonctionne comme suit :

- Utilisation des véhicules privés des collaborateurs avec remboursement des kilomètres à 0.70 cts ;
- Achat en 2013, d'un véhicule privé pour les besoins communaux par M. Olivier Lanthemann. Ce collaborateur était déjà appelé à parcourir de grandes distances, vu sa fonction de concierge itinérant et de préposé aux inhumations. A l'époque une participation forfaitaire de la commune à hauteur de CHF 4'200.- par année avait été accordée pour couvrir tous les frais de fonctionnement (kilomètres, assurance, impôt, réparation).

Constat :

L'utilisation d'un véhicule privé à titre professionnel est concevable pour des tâches modestes telles que les déplacements et transports de petit matériel.

Cependant, le transport de déchets, de matériel lourd et des équipements professionnels nécessaire devient discutable.

Il se trouve que régulièrement les véhicules privés sont utilisés pour des transports inadéquats ce qui n'est pas acceptable.

Si le véhicule de type Renault Kangoo, propriété de M. Olivier Lanthemann, correspond à l'utilisation qu'en fait le service, il n'en est pas de même pour les autres véhicules privés des collaborateurs.

Proposition

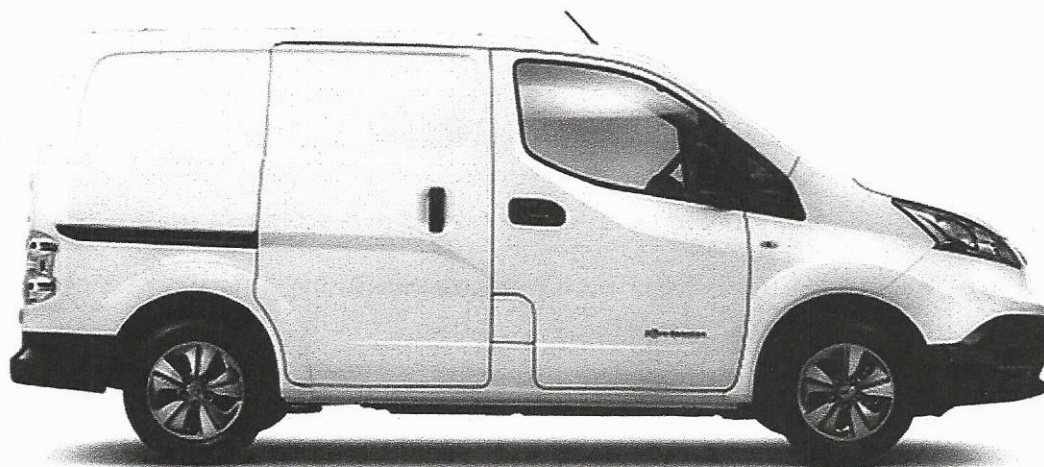
Nous proposons l'achat d'un véhicule utilitaire, en remplacement de celui de M. Olivier Lanthemann, plus grand, qui sera utilisé pour les transports depuis tous les bâtiments.

Ainsi, nous pourrions disposer d'un moyen de transport pour les équipements lourds du service (fraise à neige, tondeuse, matériel) et augmenter ainsi, de manière conséquente l'efficacité et l'indépendance des collaborateurs.

La Municipalité lors de sa séance du 30 janvier 2019, a demandé de privilégier l'achat d'un véhicule électrique. Ce qui est cohérent par rapport à la vision énergétique communale. Rappelons que le service des travaux dispose d'un véhicule électrique ce qui est concluant.

Modèle choisi :

Actuellement seul le Nissan e-NV200 correspond au cahier des charges établi. Il est disponible sur le marché en version électrique.



Coûts

Prix brut du véhicule	CHF	39'041.00
Équipement intérieur (réalisés par les employés)	CHF	2'000.00
Options + frais de livraison & divers	CHF	2'000.00
Sous-total	CHF	43'041.00
Rabais	CHF	-3'041.00
Total net (Inclus TVA 7,7 %)	CHF	40'000.00

Financement

Ne figurant pas au budget 2019, l'achat de ce véhicule sera comptabilisé comme investissement ce qui permettra de l'amortir sur plusieurs exercices comptables. La dépense maximale de CHF 40'000.-- sera assurée par les liquidités courantes de la

Commune. En fonction des résultats des prochains exercices ainsi que des autres investissements à réaliser, le recours à l'emprunt pourra être nécessaire.

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine administratif sous rubrique « *mobilier et matériel à amortir* » dans le compte 9146.19.

Un amortissement extraordinaire de CHF 20'000.-- sera prélevé sur le compte 9281.41 « *fonds de renouvellement et rénovation - machines et véhicules* ».

Le solde sera amorti en maximum 7 ans par le budget annuel du compte des « Bâtiments divers » (compte 355.3313).

Les frais courants d'entretien, de consommation d'électricité et d'attribution au fonds de renouvellement seront également comptabilisés sous la même rubrique (« 355 - Bâtiments divers»). Une imputation interne entre bâtiments sera établie annuellement pour la répartition des charges en fonction de l'utilisation de ce véhicule.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

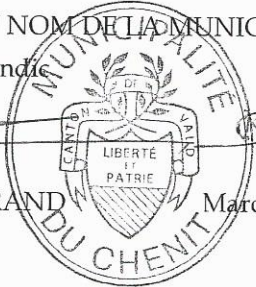
LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 2/2019,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. Autorise la Municipalité à procéder à l'achat d'un nouveau véhicule électrique de la marque NISSAN e-NV200 pour le service d'exploitation des bâtiments ;
2. Alloue dans ce but un crédit de CHF 40'000.00
3. Décide de porter l'achat de ce véhicule dans le compte 9146.19 à l'actif du bilan rubrique « *Mobilier et matériel à amortir* ».
4. Autorise la Municipalité à prélever CHF 20'000.-- dans le compte 9281.41 « *fond de renouvellement et rénovation - machines et véhicules* » et d'amortir le solde, en 7 ans maximum, par le compte de fonctionnement 355.3313
5. Autorise la Municipalité à emprunter CHF 40'000.--, si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement total 2016-2021 de CHF 40'000'0000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire

Stives MORAND Marc-André BURDET

Délégués municipaux : - M. David Piguet

- M. Olivier Baudat

Autre délégué : - M. Daniel Trotti, responsable des bâtiments

Annexe : tableau comparatif

Comparatif – Véhicules – Préavis no 2/2019 - Annexe

Véhicule	Prix	Avantages	Inconvénients
Citroën Jumpy Size M 115 S&S BVM6 CO ² g/km 137	CHF 31'943.80 Avant rabais flotte	• Technologie simple et éprouvée • 5mètres • Fournisseur à la Vallée • Charge utile 800kg	• Moteur diesel peu puissant
Ford Transit Van 2.0 Tdci 130 BVM6 CO ² g/km 166	CHF 32'970.20 Avant rabais flotte	• Technologie simple et éprouvée • 5mètres • Charge utile 730kg	• Moteur Diesel • Pas de fournisseur à la Vallée
Renault Trafic L1H1DCi 120 CO ² g/km 170	CHF 30'587.00 Avant rabais flotte	• Technologie simple et éprouvée • 5mètres • Fournisseur à la Vallée • Charge utile 870kg	• Moteur diesel
Nissan e-NV200 CO ² g/km 0	CHF 39'041.00 Avant rabais flotte	• Véhicule électrique • Utilisation simple • Batteries incluses • 8 ans garantie batteries	• 4.5 mètres • Charge utile 630kg (suffisant)